



24.305 Introduction d'un congé parental national

Un congé parental sert l'intérêt supérieur de l'enfant à bien des égards. Les initiatives cantonales ainsi que la future initiative populaire pour un congé parental prouvent que l'enjeu est très important et que le moment est venu.

Yvonne Feri, Présidente du Conseil de fondation Protection de l'enfance Suisse, ancienne conseillère nationale

Protéger les enfants, les rendre forts!

Nous sommes la voix des enfants en Suisse.

Protection de l'enfance Suisse

Schlosslistrasse 9a | 3008 Berne
Téléphone +41 31 384 29 29

www.protectionenfance.ch
info@protectionenfance.ch

  /protectionenfancesuisse
 /kinderschutzschweiz



Chères et chers collègues,

Des flots d'images et de vidéos falsifiées nous submergent, générées grâce aux nouvelles technologiques aisément accessibles. En tant que société et État, nous avons besoin d'une stratégie pour y faire face et, surtout, pour protéger enfants et adolescent·e·s.

Fabio Regazzi, conseiller aux États et membre de la commission politique de Protection de l'enfance Suisse

DATE	OBJET	
CN	10.03. 24.4320 Mo. Groupe V: S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse	Les durcissements schématiques proposés pour le regroupement familial des personnes étrangères en Suisse sont contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant et au droit fondamental au respect de la vie familiale. ❌
	04.03. 24.4592 Po. Graf: Protéger les enfants et les adolescents de l'utilisation nocive des réseaux sociaux	La santé psychique des enfants et des adolescent·e·s est perturbée par un usage intensif des réseaux sociaux. Des réponses fondées doivent être apportées à la question de savoir si l'accès des enfants et des adolescent·e·s à ces plateformes doit être réglementé. ✔️
CE	06.03. 24.305 Iv. ct. VS: Introduction d'un congé parental national	Un congé parental permet de prévenir un stress généré par l'arrivée d'un enfant dans la famille. Il contribue de manière décisive à prévenir la maltraitance des enfants dans la première phase de leur vie. Son introduction à l'échelle du pays serait bénéfique. ✔️
	20.03. 23.4009 Mo. Egger: Abus sexuels sur des mineurs. Étendre l'imprescriptibilité	Les personnes ayant subi des violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures ont souvent besoin de décennies pour réussir à en parler. Les délais de prescription compliquent de fait l'accès à la justice et protègent ainsi les auteurs de tels actes. ✔️
	20.03. 24.4464 Mo. Regazzi: Pour une stratégie contre l'usage abusif de nos images	Des enfants et des adolescent·e·s sont victimes de chantage sur la base d'images intimes générées par intelligence artificielle à partir de contenus qu'ils ont publiés sur les réseaux sociaux. Seules des mesures coordonnées et globales permettront de lutter contre les multiples abus d'images commis sur Internet. ✔️

Lundi 10 mars

24.4320

Motion groupe V



S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse

La motion veut renforcer les conditions de regroupement familial pour toutes les catégories de personnes étrangères en imposant les mêmes exigences minimales. Les conditions de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire sont déjà extrêmement restrictives et donc rarement remplies. Un durcissement serait contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant et au droit au respect de la vie familiale tel qu'il est défini dans la Constitution fédérale ainsi que dans de nombreux traités internationaux (CEDH, Pacte II de l'ONU, Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant). La limite d'âge visée pour un regroupement familial avec des mineurs doit notamment être rejetée, des jeunes de 16 à 18 ans ont aussi le droit de grandir auprès de leurs parents.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande de rejeter la motion.**

Mardi 4 mars

24.4592

Postulat Graf



Protéger les enfants et les adolescents de l'utilisation nocive des réseaux sociaux

Les grandes entreprises de la tech qui proposent des réseaux sociaux placent leurs profits au-dessus du bien-être et de la sécurité des enfants et des adolescent·e·s. Elles n'acceptent d'améliorer la sécurité de leurs produits que lorsqu'elles sont soumises à une forte pression publique et de réglementation. Des algorithmes exposent les adolescent·e·s à des contenus dangereux sur des sujets tels que l'automutilation, le suicide, les stupéfiants, l'anorexie, etc. Des inconnus contactent trop souvent des enfants et des adolescent·e·s dans de mauvaises intentions, fréquemment par le biais de faux profils. Il est temps que la Confédération prenne davantage de responsabilités et exploite les moyens de mieux protéger les enfants et les adolescent·e·s.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande de suivre le Conseil fédéral et d'approuver le postulat, ainsi que le postulat Vara (24.4480).**

Jeudi 6 mars

24.305

Initiative déposée par le canton du Valais



Introduction d'un congé parental national

Plusieurs cantons réclament actuellement l'introduction d'un congé parental au niveau national, ce qui souligne l'importance du sujet. Pour le bien des enfants et des familles, il est important qu'il y ait, dans un avenir proche, un congé parental national qui octroie aux deux parents plus de temps qu'actuellement pour accueillir le nouveau-né. Les statistiques annuelles sur la protection de l'enfance montrent que les enfants sont particulièrement souvent confrontés à la violence au cours de leur première année de vie. Le surmenage et un niveau de stress élevé des parents peuvent en être à l'origine. Le congé parental soulage, apporte une période de tranquillité dans les familles et peut contribuer à prévenir la maltraitance d'enfants dans la première phase de leur vie. Une partie du congé parental devrait être réservée au père afin notamment qu'il puisse s'impliquer dès la naissance auprès de son enfant et créer un lien plus fort avec lui.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande de donner suite à l'initiative cantonale 24.305 ainsi qu'à l'initiative cantonale 24.311.**

Jeudi 20 mars

23.4009

Motion Egger



Abus sexuels sur des mineurs. Étendre l'imprescriptibilité

Il faut souvent des décennies aux personnes ayant subi des abus sexuels lorsqu'elles étaient mineures pour réussir à en parler. Actuellement, le code pénal n'en tient compte que si la victime avait moins de 12 ans au moment des faits, ce qui rend le délit imprescriptible. Les délais de prescription s'appliquent en revanche toujours aux victimes de plus de 12 ans, ce qui complique de fait l'accès à la justice. Cela doit changer. L'objectif de la motion est conforme aux efforts internationaux : le Comité de Lanzarote considère que l'imprescriptibilité des délits sexuels contre des mineurs est une mesure efficace en vue d'appliquer les obligations découlant de la Convention de Lanzarote. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies soutiennent la suppression des délais de prescription pour les crimes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'approuver la motion.**

Jeudi 20 mars

24.4464

Motion Regazzi



Pour une stratégie contre l'usage abusif de nos images

L'intelligence artificielle générative permet de transformer des images de la vie quotidienne en matériel pornographique. Cela constitue un délit et est aussi extrêmement blessant pour les personnes concernées. Selon les chiffres du service de signalement clickandstop.ch contre la pédocriminalité sur Internet, des images intimes (également falsifiées) sont de plus en plus souvent le moyen de faire chanter des mineurs. Le risque que nos photos soient utilisées à des fins criminelles sur le web nous concerne tous et ne doit pas être accepté comme prix à payer pour une société numérisée. Les divers instruments et moyens d'action que le Conseil fédéral a mentionnés dans son avis sur la motion n'ont toujours pas permis jusqu'à présent de lutter efficacement contre ce phénomène aux multiples facettes. Les mesures et les acteurs doivent être mieux coordonnés afin de garantir une approche globale.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'approuver la motion.**